New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
058626 NB INC.	2012600	Le 16 septembre 2021
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie ABC Deux		(506) 857-8999
Adresse		
82 Drummond Street Moncton NB E1A 2Z2		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Paula Morin	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le ratio est conforme au moment de l'inspection.

Les enfants jouent dehors. Un groupe joue au "baseball", un groupe joue au hockey et un autre groupe joue au parc.

La vérification de la surface protectrice est conforme au moment de l'inspection.

Le matériel à l'extérieur et à l'intérieur est en quantité suffisante pour tous les enfants.

Les après-classes portent des masques lorsqu'ils se rendent à l'intérieur de la garderie tel que demandé selon les dernières directives en lien avec le COVID-19.
Les lieux dans l'établissement sont très propres incluant les toilettes.

original signé par
Paula Morin — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 septembre 2021 — Date

original signé par
Carmelle Dupuis — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 septembre 2021 — Date